



FLASH INFO SECURITE – Février 2026



La mairie nous confirme que le recensement est toujours en cours dans notre commune et ce jusqu'au 22 Février. Si vous faites partie de l'échantillon retenu, vous serez directement informé par un courrier **comportant la photo de l'agent recenseur mandaté par la commune.**

Cet agent vous remettra ensuite une notice contenant les informations nécessaires afin de faire votre déclaration, soit en la déposant dans votre boîte aux lettres, soit en vous la remettant en main propre. Ce document est essentiel : il convient de le conserver avec soin.

Le recensement en ligne est à privilégier. Cependant, si vous ne pouvez pas effectuer la démarche sur internet, un questionnaire papier peut vous être fourni sur simple demande auprès de l'agent recenseur. Ce document complété sera à déposer en mairie ou bien à remettre sur demande à l'agent recenseur.

Les agents recenseurs sont munis d'une carte officielle qu'ils doivent présenter sur votre demande.



La commission sécurité

<https://www.chataigneraie.info/commissions/securite>

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr>

En cas de situation suspecte ou anormale, COMPOSER LE 17 ou le 112

